

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage : 08 décembre 2021

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAADY Yann, Mme LECOQ Véronique, M. MARTINS Pedro, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. NABAIS Alexis, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. BIZEBARD Thierry, Mme DOSME Sylvie, Mme MOREL Jocelyne, M. CANVA Andrew (à partir de 20h52)

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. BERVEILLER Daniel à Mme SELLEM Lucie

Absent(s) : Pedro MARTINS, Jocelyne MOREL

Nombre de votants : 20 puis 21 à partir de 20h52

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 20 : 37, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Approbation du PV du CM du 14 octobre 2021 : 20 voix pour

Mr BIZEBARD prend la parole : « Sur le site internet de la commune, il n'y a toujours pas de compte-rendu ni de procès-verbal du conseil municipal du 27 Septembre (c'est à dire celui d'encore avant celui du 14 Octobre...). Non seulement ceci n'est pas conforme au Règlement Intérieur du conseil municipal approuvé par l'ensemble des élus, mais surtout nous pensons qu'il est important que tous ces compte-rendus soient rendus disponibles dès que possible à tous les castelgometzien(ne)s qui entendent s'informer des décisions, délibérations et débats du conseil. »

Mme SELLEM précise qu'elle va vérifier et faire le nécessaire.

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Cécile BOISSEAU BRETECHER

Délibération n° 21-050 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 20 voix POUR, élit les délégués au Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Coulée Verte de l'Yvette

Arrivée Mr CANVA à 20H52

Délibération n° 21-051 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par 21 voix POUR formule un avis favorable sur le démantèlement de l'installation nucléaire de base n°18 du CEA Saclay

Mme DOSME questionne sur les délais de procédure de démantèlement. **Mr MASURE** indique que cette procédure date de 10 ans environ, avec une phase d'étude, une phase de retrait de radioactivité. Là il s'agit d'acter le démantèlement final.

Délibération n° 21-052 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par 21 voix POUR approuve la signature de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

Délibération n° 21-053 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par 21 voix POUR accorde le renouvellement de la garantie des emprunts effectués dans le cadre de la réalisation de 10 logements sociaux situés rue du Fromenteau à Gometz le Château à l'association Monde en Marge, Monde en Marche

Mme DOSME indique que le document parle d'octroi de prêt et non d'un renouvellement. **Mr GAUDART** explique que ces offres de prêts sont valables un an. En lien avec cette nouvelle offre, nous devons redélibérer sur la garantie à octroyer par la commune.

Mme DOSME rappelle la délibération 21.035 CM du 5.07.2021 réitération garantie CDC/ESSONNE HABITAT 2.393 K€ : "Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, accorde la réitération de garantie pour les prêts réaménagés annexés à la présente délibération

Mme DOSME questionne sur la date du contrat qui date de septembre dernier et un passage en juillet en conseil. **Mr GAUDART** indique que nous avons reçu le courrier qu'au début de mois de juin.

Mme DOSME demande où ces sommes garanties apparaissent dans le budget. **Mr GAUDART** explique que ces sommes ne sont pas inscrites et que la délibération fait foi. Cette garantie permet à la commune d'avoir, en

contrepartie, des logements sociaux proposés pour attribution par la commune.”

Mme DOSME dit, compte tenu de la délibération qui précède, que nous n'avons pas la même comptabilité que la CPS et s'interroge à nouveau en réitérant sa question sur les annexes en se référant à une décision du bureau communautaire du 01.12.2021 pour une garantie donnée concernant la commune de BURES SUR YVETTE ; Mme DOSME questionne à nouveau sur le montant global des engagements cumulés hors bilan.

Mr GAUDART précise que les engagements hors bilan figurent en annexes du budget et du compte administratif dans le budget communal où les prêts bailleurs avec garantie apparaissent en annexe du BP.

Délibération n°21-054 Sur proposition de Monsieur Brice CAHAREL, Maire-adjoint délégué au cadre de vie, au climat et à la biodiversité, le Conseil municipal, par **18 voix POUR, 2 abstentions (BIZEBARD, DOSME) et 1 contre (CANVA)** fixe la réglementation des dépôts sauvages et déchets

Mr CANVA explique être en accord avec les « considérant » de la délibération. Par contre, il est en désaccord avec le montant maximal appliqué. C'est pourquoi il votera contre cette délibération.

Mme SELLEM indique que ces amendes seront mises en place sur les dépôts sauvages en forêt ou en zone agricole, qui sont conséquents et polluants.

Délibération n°21-055 Sur proposition de Monsieur Frédéric MASURE, conseiller municipal délégué aux sobriétés énergétiques, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la signature d'une convention de partenariat entre la FNCCR, la commune de Gometz le Châtel et la CPS pour le programme ACTEE-CEDRE visant l'amélioration de la performance énergétique du bâti communal et intercommunal

Mme DOSME questionne sur les montants pour Gometz qu'elle n'a pas pu lire sur l'annexe transmise.

Mr MASURE indique les tarifs concernés.

Délibération n°21-056 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer les pièces relatives au lot n°6 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur communautaire des circulations douces et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux

Mr BIZEBARD questionne sur le calendrier. Mme SELLEM indique que le marché va être attribué en fin de semaine. Un planning sera établi en début d'année avec concertations des habitants...Elle indique que la région a accordé la subvention pour un montant de 50% de la dépense.

Délibération n°21-057 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, fixe l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP 2022 de la commune (M57)

Délibération n°21-058 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à participer à l'expérimentation du compte financier unique à partir du 1er janvier 2022

Mr BIZEBARD questionne sur les autres budgets.

Mr Gaudart répond qu'effectivement, il faut voter pour tous les budgets donc la CDE et le CCAS également.

Ouverture de séance à 21H30

Reprise de séance à 21H40

Délibération n°21-059 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la modification de temps de travail des agents communaux

Délibération n°21-060 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, désigne un référent à l'égalité femmes-hommes dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Essonne

Délibération n°21-061 Sur proposition de Monsieur Brice CAHAREL, Maire-adjoint délégué au cadre de vie, au climat et à la biodiversité, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, désigne un référent au développement durable et à la biodiversité dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Essonne

Délibération n°21-062 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR** approuve le plan à l'égalité femmes-hommes dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Essonne

Délibération n°21-063 Sur proposition de Monsieur Brice CAHAREL, Maire-adjoint délégué au cadre de vie, au climat et à la biodiversité, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la stratégie locale en faveur de la biodiversité dans le cadre du contrat de territoire avec le Conseil départemental de l'Essonne

Délibération n°21-064 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR** autorise le Maire à solliciter le versement du bonus pour la réalisation du centre de loisirs Simone Veil auprès du Conseil Départemental

Délibération n°21-065 Sur proposition de Monsieur Mr José DE ALMEIDA, Maire-adjoint à l'Economie Locale, aux Mobilités et à l'Événementiel, le Conseil municipal, par **21 voix POUR** autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Région Ile de France pour le rachat d'un local commercial en vue de l'installation d'une boulangerie sur la commune de Gometz le Châtel

Délibération n°21-066 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR** autorise le Maire à demander une subvention au département dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la RD988

Le conseil est clos à 22H05

Questions diverses

Mme DOSME questionne sur le projet de logements sociaux.

Mr Gaudart informe que le permis est déposé depuis le 25 novembre. Il est en cours d'instruction auprès de la CPS.

L'association ADAPEI est associée au projet. Les 11 logements inclusifs pour adultes porteurs de handicap mental seront répartis sur les 3 niveaux.

Mr BIZEBARD questionne sur le conseil de vie locale. Comment est constitué le groupe des CVL ? Des tirés au sort sont-ils venus ? Comment les tirés au sort ont-ils été prévenus ? Ont-ils été relancés ?

Mme SELLEM indique que des courriers ont été envoyés aux personnes tirées au sort. Actuellement, nous avons 20 personnes inscrites dont 5 tirées au sort et 15 volontaires.

La séance est levée à 22H15

Le compte rendu de la séance a été affiché le 14 décembre dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 13 décembre 2021

Le Maire,

Lucie SELLEM.

